



CONSEIL MUNICIPAL DE GÉTIGNÉ

Séance du 22 octobre 2020

Délibération n°2020-10-05

Le vingt-deux octobre deux mille vingt, à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune de Gétigné (Loire-Atlantique), dûment convoqué le seize octobre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Bellevue, sous la présidence de M. François GUILLOT, Maire de Gétigné.

Présents : Cyril ALLAIN, Chantal AUDRAIN, Morgane BARBIER, Marion BERNARD, Mickaël BODET, Alex BOISSELIER, Angéline BULOT, Gilles CHABAS, Céline DAVID, Séverine DOLLET, Olivier FOULONNEAU, Florian GRIMBERGER, François GUILLOT, Karine GUIMBRETIERE, Jean-Jacques LE HÉRICY, Nadège LEMELLE, René LESIEUR, Patricia MANGIN-CAZES, Jonathan PEIGNÉ, Lore PICHAUD, Romuald POULNAIS, Stéphane RABILLER, Étienne RIPOCHE et Laurence VALTON.

Absents et excusés : Olivier JARRET, Bénédicte LOIRET et Carine SARTORI.

Pouvoirs : d'Olivier JARRET à Angéline BULOT, de Bénédicte LOIRET à Florian GRIMBERGER et de Carine SARTORI à Laurence VALTON.

Membres en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 27

Monsieur Mickaël BODET a été élu secrétaire.

Objet : DÉNOMINATION DE VOIE AU LIEU-DIT DU GATZ

CONSIDÉRANT que l'aménageur a proposé de dénommer la voie desservant quatre lots situés au Gatz « le clos du Gatz » ;

CONSIDÉRANT que la commission patrimoine, aménagement et urbanisme a émis un avis favorable à la proposition lors de sa réunion du 8 septembre 2020 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 26 voix pour et 1 abstention,

ENTÉRINE la proposition de dénommer la voie desservant quatre lots au Gatz « le Clos du Gatz ».

Fait à Gétigné, le 23 octobre 2020

Le Maire, M. François GUILLOT



Accusé de réception en préfecture
044-214400632-20201015-2020-10-05-CM-
DE
Date de télétransmission : 26/10/2020
Date de réception préfecture : 26/10/2020

Délibération publiée et / ou notifiée
le 26/10/2020